



**COMMUNE DE
CHAMBLON**

**Rapport de gestion
2022**

Rapport de la Municipalité de Chamblon au Conseil Général sur la gestion de l'année 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c) ;
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art.34) ;
- du règlement du Conseil général de Chamblon du 8 novembre 2006 (art. 85),

la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion de l'année 2022.

Les comptes accompagnés des commentaires sont déposés séparément.

Le rapport sur la gestion a été approuvé par la Municipalité dans sa séance du 15 mai 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		La Secrétaire
		
Max Holzer		Rachelle Hofmann

Gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Max Holzer :

Administration générale – assurances – citernes et pollution – finances - informatique et internet – règlements communaux – responsable employés communaux et entreprises – temples et cultes/religions.

Blaise Nicole :

Domaines – police des constructions – routes et chemins – terrains et aménagement territoire.

Jean-Pierre Blanc :

Défense incendie (SDIS) – eaux – éclairage public – épuration et égouts – fondation sportive du Mont de Chamblon – forêts – protection civile – police – services industriels.

Vesna Bozovic :

Ecoles – parascolaire – santé publique – sécurité sociale – services sociaux (déléguee RAS) – transports publics et scolaires (horaires).

Antonino Casimo :

Cimetière – déchets – loisirs – manifestations – parcs publics et arrêts de bus – patrimoine construit – refuge – sports et places de sports.

CONSEIL GENERAL

Fort de **65** membres au 31.12.2022, le Conseil général siège sous l'autorité de :

<u>Président</u> :	Daniel PONCET
<u>Vice-présidente</u> :	Marie-Claire PILLOUD
<u>Secrétaire</u> :	Jean-Pierre GENEVAY
<u>Secrétaire-remplaçante</u> :	Véronique HAAS
<u>Huissier</u> :	Olivier HENNY

Les contacts intervenus entre Monsieur le Président, ainsi qu'avec son bureau et les membres de la Municipalité ont été excellents tout au long de l'année 2022.

Le Conseil général a tenu **5** séances décisionnelles en 2022 soit les 7 février, 16 mai, 13 juin, 26 septembre et 5 décembre 2022.

Les **9** préavis municipaux suivants ont été présentés aux Commissions et au Conseil général et tous ont été acceptés :

- **Préavis n° 01/22** relatif au traitement des oppositions dans le cadre du Plan d'Affectation (PA) « En Cherin III » et à l'adoption dudit PA par le Conseil ;
- **Préavis n° 02/22** relatif au Règlement communal sur les déchets ;
- **Préavis n° 03/22** relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2021 ;
- **Préavis n° 04/22** relatif une demande de crédit pour l'étude d'un nouveau Plan partiel d'affectation (PPA) « En Cherin IV », en réponse au Postulat de Monsieur Denis Leuba du 14 juin 2021 ;
- **Préavis n° 05/22** relatif à la mise à disposition d'un terrain pour implanter des pistes de pétanque et à un soutien financier communal pour le club de pétanque « Chamboules » ;
- **Préavis n° 06/22** relatif à un demande de crédit pour la mise en place d'un concept de sécurité ;
- **Préavis n° 07/22** relatif à l'arrêté d'imposition 2023 ;
- **Préavis n° 08/22** relatif au Budget 2023 ;
- **Préavis n° 09/22** relatif à une demande de crédit pour la modification des luminaires de l'éclairage public.

COMMISSIONS PERMANENTES

a) Commission de gestion et finances :

Damien DEGRANGE (Président), Bruno Karlen, Jonathan MARENDAZ, Antoine ROUILLER et Françoise SCHENK

Suppléant :

Simon PILLOUD

b) Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes :

Christiane BERNEY, Christian CALAME, Annette GERBER-MÜHLESTEIN et Marta MIZRAJI

c) Commission d'urbanisme :

Brigitte AFFOLTER, Joachim BAERT, Christiane BERNEY, Pierre DENERVAUD, Jérôme HOLZER, Yoann GUIDUCCI, Sébastien TONDINI et Jean-Pierre ZIMMERLI

MUNICIPALITE

Lors de chaque séance du Conseil général, la Municipalité a informé les conseillères et conseillers généraux de ses activités et des travaux entrepris.

La Municipalité s'est réunie les lundis à 16h30 dès le 10 janvier 2022.

PERSONNEL COMMUNAL

Administration communale :

- Rachelle HOFMANN Secrétaire municipale
 Préposée au Contrôle des habitants
- Arlette SUNIER Boursière

Externes :

- Jonathan Marendaz Employé responsable de la déchetterie et du déneigement
- Entreprise Pury SA Entretien des espaces verts
- Entreprise Pavillard Travaux d'épavage
travaux agricoles Sàrl
- Entreprise Flonet Conciergerie intérieure des bâtiments communaux et
nettoyage Sàrl surveillance scolaire

ASSOCIATIONS ET COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Les relations entretenues avec les associations de même qu'avec les communes avoisinantes sont excellentes.

Rencontres intercommunales 2022 :

10 février	Entente scolaire – Séance intercommunale
4 mai	Association Régionale d'Assurances Sociales Jura-Nord vaudois (ARAS JUNOVA) – Séance intercommunale
11 mai	Office régional de protection civile (ORPC) – Conseil intercommunal
12 mai	Groupe forestier de Champvent-Vuiteboeuf – Assemblée générale
19 mai	Entente scolaire – Séance intercommunale
19 mai	Service de défense incendie et de secours (SDIS) – Conseil intercommunal
29 juin	Police Nord Vaudois (PNV) – Conseil intercommunal
14 septembre	Office régional de protection civile (ORPC) – Conseil intercommunal
21 septembre	Police Nord Vaudois (PNV) – Conseil intercommunal
22 septembre	Service de défense incendie et de secours (SDIS) – Conseil intercommunal
28 septembre	Association Régionale d'Assurances Sociales Jura-Nord vaudois (ARAS JUNOVA) – Séance intercommunale
29 septembre	Entente scolaire – Séance intercommunale
13 octobre	Groupe forestier de Champvent-Vuiteboeuf – Assemblée générale
23 novembre	AggloY – Séance de la Commission Consultative Intercommunale (CCI)
21 décembre	Entente scolaire – Séance intercommunale

VISITE PREFECTORALE ANNUELLE

Le Préfet, Monsieur Fabrice De Icco, a effectué sa traditionnelle visite préfectorale le 30 novembre 2022. Lors de celle-ci, il a été constaté d'excellents rapports Préfecture/Municipalité tout au long de l'année.

ACCUEIL DES NOUVEAUX CITOYENS ET PROMOTIONS CIVIQUES

Un apéritif a été organisé le 1^{er} décembre 2022 afin d'accueillir les nouveaux citoyens et de fêter les promotions civiques. N'ayant pas organisé cet événement ces dernières années à cause de la situation sanitaire, la Municipalité a décidé d'inviter les habitants inscrits à Chamblon à partir du 1^{er} août 2019.

Nombre d'invités : 128
Nombre de participants : **36**

SORTIE DES AINÉS ET DU PERSONNEL COMMUNAL

La traditionnelle sortie des aînés a eu lieu le 21 septembre 2022.

Nombre d'invités : 135
Nombre de participants : **61**

FONDUE DE REMERCIEMENTS

La traditionnelle sortie des aînés a eu lieu le 21 janvier 2022.

Nombre d'invités : 74
Nombre de participants : **48**

80-90-100 ANS

Une habitante de Chamblon a fêté ses 90 ans et deux autres habitants ont fêté leurs 80 ans. Une délégation de la Municipalité a eu le plaisir de partager un repas en leur compagnie afin de fêter ces événements.

NOËL

Le traditionnel « Noël du village » a eu lieu le 15 décembre 2022 au hangar communal. Cet événement a rencontré un grand succès au plus grand plaisir de la Municipalité.

FÊTE NATIONALE DU 1^{er} AOÛT

La fête nationale du 1^{er} août, organisé en collaboration avec la Municipalité de Treykovagnes, a eu lieu le 31 juillet 2022 à la salle du Pétrole à Treykovagnes.

Nombre d'invités : Toute la population de Chamblon
Nombre de participants : **66**

TOURNOI DE PETANQUE INTERCOMMUNAL

Le samedi 27 août 2022, le tournoi intercommunal de pétanque a eu lieu à Vuiteboeuf. La commune de Chamblon était représentée par trois membres du Conseil général.

AGGLOY

Le projet d'agglomération de 4e génération est en cours d'examen depuis son dépôt à Berne, le 15 septembre 2021. Une fois les derniers réglages effectués, le dossier partira ensuite au Conseil fédéral et l'adoption par les chambres est attendue pour l'automne 2023. Si le dossier reçoit une évaluation favorable, les communes de l'agglomération yverdonnoise pourront bénéficier de cofinancements fédéraux pour des mesures infrastructurelles liées à la mobilité à réaliser entre 2024 et 2028.

Les travaux de réaménagement sur la route cantonale entre la commune de Pomy et la ville d'Yverdon-les-Bains ont démarré le 4 avril 2022. Le projet, élaboré conjointement par le Canton et la commune de Pomy, permettra de réaliser un nouvel itinéraire sûr et direct pour les piétons et les vélos. L'objectif principal réside dans la création d'une liaison le long de la route cantonale entre le centre de l'ORIF et le village, avec la réalisation d'une piste mixte piétons/vélos au sud de la route et séparée de celle-ci par une bande herbeuse. La fin des travaux est prévue pour 2024.

AggloY a tenu sa 7e conférence sur le thème « Se déplacer et travailler dans l'agglomération ». Animée par M. Isidore Raposo du journal La Région, la conférence a rassemblé des représentants du monde politique (Etat de Vaud et communes du district), des représentants techniques et des acteurs du monde économique, le mercredi 2 novembre à Y-Parc. Madame la Conseillère d'Etat, Nuria Gorrite a présenté les enjeux de la mobilité au sein des agglomérations en lien avec le Plan climat vaudois. Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Christelle Luisier Brodard, a poursuivi en présentant le système de gestion des zones d'activités et ses défis visant à concilier les intérêts de l'économie et de l'aménagement du territoire. Deux interventions techniques ont suivi. Monsieur Vincent Kaufmann, directeur du laboratoire de sociologie urbaine LaSUR de l'EPFL, a présenté les résultats de l'étude des pratiques modales de transports dans la région d'Yverdon-les-Bains, ainsi que les modifications d'usage suite à la pandémie. Puis, Monsieur Pascal Grütter, chef de projet à la ville de Renens, a présenté les différentes phases de réalisation du renouvellement de la gare de Renens, dont la passerelle « Rayon Vert », et les bénéfices de cet ouvrage, inauguré en mai 2021.

FINANCES GENERALES

Nous nous permettons de vous renvoyer à l'exemplaire commenté des comptes communaux 2022.

TAUX D'IMPOSITION

Le taux d'imposition 2022 de 66% n'a pas été modifié.

PLAFOND D'ENDETTEMENT ET DE RISQUE POUR CAUTIONNEMENT

Pour la législature 2021-2026, les valeurs suivantes ont été fixées :

- le plafond d'endettement lié aux emprunts : CHF 10'000'000.-
- le plafond de risques pour cautionnement et autres engagements : CHF 850'000.-

Acceptés par le Conseil général en date du 6 décembre 2021.

FORÊTS

En 2022, Monsieur Jean-Pierre Chapuisot, Garde-forestier a décidé de prendre sa retraite à la fin du mois de septembre. Dès lors, des demandes d'offres ont été faites et 5 dossiers de candidatures ont été reçus pour ce poste. Après examen des dossiers par le Comité, c'est celui de Madame Sylvaine Jorand, habitante de la région, qui a été retenu. Madame Jorand est entrée en fonction le 1^{er} septembre 2022.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

En 2022, la Municipalité a délivré **7** permis de construire et a validé **6** dispenses d'enquête publique.

ROUTES ET CHEMINS

La Municipalité a engagé une réflexion sur la rénovation du mur longeant la RC 274d sitôt après le quartier de la Meunière sur environ 70 mètres, ainsi que le renouvellement du revêtement existant de la RC, depuis la limite de Treykovagnes jusqu'à l'entrée du village à hauteur de la chapelle. Ces deux objets ont été budjetisés en 2022. Les coûts de ces réfections devraient être connus à la fin du printemps 2023. À noter que ces travaux devraient être subventionnés par le Canton de Vaud, à hauteur d'environ 40%.

Certains ponts et chemins AF, spécialement ceux situés dans la région du Cossaux sont trop étroits et en mauvais état. Les Communes de Montagny, Chamblon et Yverdon-les-Bains ont mandaté le bureau Jaquier-Pointet pour dresser un état des lieux de l'ensemble du réseau AF. Un rapport doit être rendu à la fin du mois de mars 2023.

TERRAINS ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le PACom et le PA Village ancien sont terminés (une enquête publique complémentaire concernant ce dernier a été ouverte du 30 juin au 31 août 2022). Le Conseil général du 27 février 2023 a levé les oppositions et adopté ces deux plans. Ils seront validés par le Conseil d'Etat dans le courant de l'année 2023 (sous réserve de recours éventuels).

REFUGE

Le refuge communal a été loué **54** fois, dont **26** fois par des habitants de Chamblon.

POLICE

Nous pouvons constater que les habitants respectent parfaitement les lois et le Règlement de police (une seule dénonciation en 2022). Encore bravo à notre population !

En 2022, Police Nord vaudois (PNV) a effectué plusieurs passages dans notre localité, autant avec des véhicules de service qu'avec le bus de proximité. Le municipal de police fait partie du Comité Directeur et du groupe Bureau qui se réunit une fois par mois afin de discuter des problèmes rencontrés dans les communes membres de l'Association intercommunale.

Durant l'année, **41** événements ont sollicité l'intervention de la police, mais pas spécialement avec une intervention à la clé.

Nuisances sonores :	4
Accidents (DM + gibier) :	1
Animal (perdu ou trouvé) :	4
Incendies :	0
Pollution hydrocarbure :	0
Ivresse :	0

Radar : **12** (dont 6 avec le laser)

Résultats du radar

Infractions (Ministère Public) : **2**
Infractions : **187** (180 amendes d'ordre et 7 dénonciations à la Préfecture, soit un taux d'infractions de 10% de 1'890 véhicules contrôlés)

Quelques problèmes de troubles à l'ordre public ont été réglés sans l'intervention de la police.

Fin décembre, Les communes d'Orbe et de Montcherand ont quitté l'Association Intercommunale de la PNV pour rejoindre la Police Cantonale.

Notre commune n'a pas été touchée par une série de cambriolages importants. La Municipalité vous demande de continuer à rester attentifs et de prêter une attention particulière sur ce qui se passe dans le voisinage, ce qui permettra ainsi de garder la sérénité dans le village.

PNV a effectué plusieurs contrôles de stationnement des parkings et places de parc communales. Plusieurs automobilistes ont été dénoncés pour absence du disque de stationnement sur le pare-brise.

Pour rappel, tout habitant de la Commune qui remplit les critères indiqués dans le Règlement communal sur le stationnement privilégié des résidents ou autres ayants droit sur la voie publique a la possibilité de demander un macaron annuel ou mensuel auprès du bureau communal.

SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

En fin 2021, les statuts proposés aux communes membres du SDIS ont été refusés par 4 de l'une d'entre elles. Dès lors, en 2022, le SDIS a demandé aux communes d'accepter que les jeunes sapeurs puissent sortir des statuts 2021 afin de pouvoir continuer leur activité. Cette proposition a été acceptée par le Conseil intercommunal en mai, puis retransmis au SDIS pour la suite. Actuellement ce dossier est toujours en cours.

En 2022, le SDIS est intervenu à 2 reprises sur notre commune pour de fausses alarmes.

Aucune autre intervention à signaler.

ECLAIRAGE PUBLIC

En 2022, aucun problème important à signaler en lien avec l'éclairage public hormis 2 coupures en soirée dans le courant du mois décembre suite à un problème de disjoncteur sur un de nos tableaux électriques et sur un autre de la région.

Dès le 1^{er} décembre, la Municipalité a décidé d'éteindre entièrement l'éclairage public de 23h00 à 5h00 du matin pour respecter les demandes d'économies sur l'électricité. Durant le mois en question, la Municipalité n'a reçu aucune remarque négative de la population. Grâce à cet extinction nocturne, la Romande Energie estime une économie approximative d'environ CHF 6'000.- par année.

Lors du Conseil Général du 5 décembre 2022, un crédit a été accepté pour procéder au changement des luminaires publics actuels en sodium par du LED, avec un système de télégestion qui nous permettra de gérer nous-mêmes la luminosité de chaque luminaire avec une diminution pouvant aller jusqu'à environ 80 %.

PROTECTION CIVILE

Durant l'année 2022, l'Office régional de protection civile (ORPC) a été mandaté dans le cadre de 2 grandes manifestations cantonales et internationales : 1. Rencontre de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) à Chavornay (préparation et démontage) ; 2. Tour de France (course cycliste) à la Vallée de Joux, à Lausanne et à Aigle (gestion de la sécurité).

Le Bureau administratif de l'ORPC se trouve au Passage du Fourg 5 à Orbe et son personnel peut être atteint au 021 338 03 50.

Pour 2022, le coût de CHF 18.32 par habitant qui était prévu selon le budget (en septembre 2021), s'est finalement élevé à CHF 18.16.

Dans le courant du mois de décembre, sur ordre de la Préfecture, la Municipalité a préparé un plan PRU (Points de Rencontre d'Urgence) et PCA (Plan de Continuité d'Activité). Ces documents ont été créés dans le cadre d'éventuelles pénuries d'électricité et de gaz. Il s'agit de documents qui pourront être utilisés en tout temps en cas de crise. Nous espérons bien sûr ne jamais devoir à le mettre en œuvre.

CONTRÔLE DES HABITANTS ET BUREAU DES ETRANGERS

Au 31 décembre 2022, le Contrôle des habitants et la Police des étrangers dénombre **567** habitants dont **73** étrangers au bénéfice d'une autorisation de séjour.

EAU

Eau sous-pression : Comme vous avez pu le constater, des travaux ont été entrepris en 2022 au Réservoir pour la rénovation des cuves et la création de nouvelles conduites de distribution, afin d'acheminer l'eau de notre réservoir à Treycovagnes, puis Suscévaz et Method.

Les Services Industriels (SI) d'Yverdon-les-Bains ont procédé aux contrôles des vannes et des bornes hydrantes au centre du village.

En août, une fuite a été constatée à la Rue En Chemon en début de soirée. Afin d'éviter d'éventuels dégâts sur les propriétés voisines, les SI ont immédiatement été contactés pour effectuer les réparations d'urgence. La distribution d'eau a été interrompue vers 20h30 et remise en service vers minuit.

Durant l'année, plusieurs autres fuites ont été constatées chez des habitants après leur(s) compteur(s) (robinets restés ouverts, cuvettes WC, etc..).

EPURATION/EAUX USEES (EU) ET EAUX CLAIRES (EC)

Les travaux d'agrandissement de la station d'épuration (STEP) d'Yverdon-les-Bains avancent bien, sans contrevenir à son bon fonctionnement. Pour rappel, lors du Conseil Général du 6 décembre 2021, un crédit a été accepté pour la réalisation d'une installation de traitement des micropolluants.

En 2022, des curages des conduites EU et EC ont été effectués par la société Cand Landi SA dans le quartier des Uttins.

UNITE D'ACCUEIL POUR ECOLIERS (UAPE)

L'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de Chamblon rencontre toujours un grand succès. Après analyse de la liste d'attente et de l'état des inscriptions, la Municipalité a décidé d'entreprendre des démarches pour une augmentation de la capacité d'accueil dès la rentrée scolaire 2023.

DECHETS – DECHETTERIE

En 2022, la commune de Chamblon a fait l'acquisition d'une benne à papier/carton afin de remplacer l'ancienne.

La Municipalité a le plaisir de constater que les résultats sont plus impressionnants qu'espérés. En effet, lors de la vidange, nous pouvons évacuer ~7'500 kg de papier/carton, alors que nous ne pouvions évacuer seulement ~1'000 kg avec l'ancien modèle.

Nous pouvons donc sans autre confirmer qu'une vingtaine de transports par camion peut être économisée par année. Un autre avantage, et non négligeable, est que le pourtour de la benne est maintenant bien plus propre.